

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 14 juin 2010  
Séance du 18 mai 2010

## 12 Spectacle Vivant en Picardie – Renouvellement de la convention avec l'EPCC

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER  
Mme BASMAISON  
Mme M'BAYE-DIAO  
M SEGUIN  
Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMAIN  
Pouvoir à : M. MONTES  
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS  
M. NACHITE  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET  
M. CHEURFA

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 34 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

L'association EPCC – spectacle vivant en Picardie conventionnée par le Ministère de la culture et le Conseil régional de Picardie s'est donnée pour objectifs de notamment :

- développer les pratiques amateurs;
- élargir les publics en proposant des résidences d'artistes sur des lieux de proximité ;
- favoriser la création dans le domaine chorégraphique ;
- permettre des rencontres entre des amateurs et des artistes professionnels ;
- renforcer l'action culturelle auprès du jeune public ;
- informer les publics et promouvoir les ressources régionales en Picardie, au niveau national et européen ;
- être un observatoire de la vie culturelle en région ;



La ville de Creil et l'EPCC – spectacle vivant en Picardie ont déjà mené des projets communs. Le bilan positif tiré des formations proposées grâce à ce partenariat, nous conduit à souhaiter reconduire et développer des actions de formation artistique pour l'année 2010.

# maintenant !

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'intervention de l'EPCC – spectacle vivant en Picardie et son concours financier pour la réalisation d'actions concernant la formation artistique et l'encadrement de musiciens et danseurs amateurs dans divers domaines de la musique et de la danse.

Une action est prévue avec le Conservatoire de musique à Rayonnement Communal. La résidence fait intervenir un flûtiste (Christophe BRANDON) pour réaliser d'une part des cours sous la forme de master-class (cycle 3) et d'autre part pour diriger des grands ensembles de flûtes (du cycle 1, 2 et 3)

Le budget global, toutes charges incluses, s'élève à 3 900 euros, l'EPCC et la ville prenant en charge à parité la dépense soit 1 950 euros.

La convention proposée définit les obligations respectives des deux parties. Elle précise en particulier que l'EPCC – spectacle vivant en Picardie réglera les salaires et charges des intervenants et pilotera le plan de formation convenu par les deux parties. Elle arrête la mise à disposition par la ville de Creil des locaux nécessaires aux sessions de formation, la prise en charge pas ses soins des frais de SACEM, l'élaboration des bilans pédagogiques des actions.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de partenariat et de verser à l'association EPCC – spectacle vivant en Picardie, une subvention sur projet d'un montant de 1 950 euros.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 19 mai 2010

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er :** d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'EPCC Spectacle Vivant en Picardie

**Article 2 :** de verser, à l'EPCC Spectacle Vivant en Picardie, au titre de l'année 2010, une subvention de 1 950 euros pour la réalisation d'un atelier de formation avec le Conservatoire de musique à Rayonnement Communal.

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

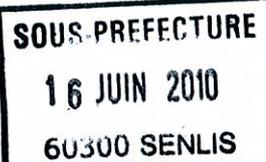
Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le ~~16/06/10~~ 16/06/10 Signature Le Maire

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Rafuy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE